

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DECEMBRE 2022

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

Étaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-M.SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mme USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

OBJET
N° 2022-12-3

Frais d'occupation
de la salle d'exposition
du Centre Socio-Culturel

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.ALLIERI
M.TURCHI ayant donné pouvoir à M.PESCE

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK - FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 15 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 décembre 2022.

Le Maire,



Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE à partir du 1^{er} Janvier 2023 le montant du remboursement des frais pour l'occupation de la salle du Centre Socio-Culturel comme suit :

*Particuliers lexéens	:	105,00 €
*Activité professionnelle	:	90,00 € la demi-journée 180,00 € la journée

FIXE le montant de la caution exigée lors de la réservation comme suit : *500,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLJERI

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2022

Application agréée E-legalite.com